

BREAK-THRU® S 240

Version 4.3 / CH

Date de révision: 09.06.2021

spécification: 135237

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

30.01.2007

Date d'impression: 10.06.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : BREAK-THRU® S 240

Numéro d'enregistrement : si disponible, indiqué au chap. 3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif pour la pulvérisation de produits phytosanitaires

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : AlzChem Trostberg GmbH
Dr.-Albert-Frank-Str. 32
83308 Trostberg, Germany

Téléphone : +49 8621 86-3351

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : alz-pst@alzchem.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +49 8621 86-2776
AlzChem Trostberg GmbH, Fire Brigade

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H312: Nocif par contact cutané.

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H332: Nocif par inhalation.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

BREAK-THRU® S 240

Version 4.3 / CH

Date de révision: 09.06.2021

spécification: 135237

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

30.01.2007

Date d'impression: 10.06.2021

Mentions de danger : H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention:
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P391 Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration (% w/w) |
|--|---|--|--------------------------|
| Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, mono[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl] ether | 134180-76-0 | Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411 | 50 - < 100 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de symptômes provoqués par un contact avec les yeux ou la peau, par une inhalation ou une ingestion, consulter un médecin.
Enlever tout vêtement souillé ou imprégné.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

BREAK-THRU® S 240

Version 4.3 / CH

Date de révision: 09.06.2021

spécification: 135237

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

30.01.2007

Date d'impression: 10.06.2021

- En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- En cas de contact avec les yeux : Ouvrir les yeux, laver les yeux à grande eau.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Selon nos connaissances, des effets aigus systémiques n'ont pas été observés sur les humains.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau vaporisée, mousse, CO₂, poudre sèche.
- Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
dioxyde de silicium

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant et porter une combinaison protectrice.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Le produit ou l'eau d'extinction chargée de produit ne doit pas gagner la terre, les canalisations ou les eaux.

BREAK-THRU® S 240

Version 4.3 / CH

Date de révision: 09.06.2021

spécification: 135237

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

30.01.2007

Date d'impression: 10.06.2021

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Absorber avec des matériaux liant les liquides, par ex.: Kieselguhr, sable, un liant universel
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

|| Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Veiller à une bonne aération et aspiration au poste de travail. Il faut veiller à ne pas former d'aérosols/vapeurs lors de la mise en oeuvre et de l'utilisation.
Porter une protection des voies respiratoires lors de la vaporisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales.

Mesures d'hygiène : Ne pas respirer les vapeurs / aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Changer de vêtements et chaussures souillés ou imbibés de produit. Les nettoyer avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Nous n'avons actuellement pas connaissance d'applications finales spécifiques qui dépassent le cadre des indications fournies au point 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------------------|--------|
| Oxirane, methyl-, | DNEL pas | | | |

BREAK-THRU® S 240

Version 4.3 / CH

Date de révision: 09.06.2021

spécification: 135237

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

30.01.2007

Date d'impression: 10.06.2021

| | | | | |
|---|-----------------------|--|--|--|
| polymer with oxirane, mono[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyloxy)disiloxanyl]propyl] ether | nécessaire (Polymère) | | | |
|---|-----------------------|--|--|--|

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|---|---------------------------------|--------|
| Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, mono[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyloxy)disiloxanyl]propyl] ether | PNEC pas nécessaire (Polymère) | |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile, Recommandation: Camatril 730
 Délai de rupture : > 480 min
 Épaisseur du gant : 0,4 mm
 Directive : DIN EN 374
 Fabricant : Kächele-Cama Latex GmbH (KCL), Allemagne

Matériel : Chloroprène, Recommandation: Camapren 722
 Délai de rupture : > 480 min
 Épaisseur du gant : 0,6 mm
 Directive : DIN EN 374
 Fabricant : Kächele-Cama Latex GmbH (KCL), Allemagne

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection

Protection respiratoire : inutile dans les conditions normales d'utilisation
 En cas de formation d'aérosols/vapeurs, porter un appareil respiratoire approprié.
 Filtre approprié: A-P2, couleur d'identification marron - blanc

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide
 Couleur : jaune clair
 Odeur : caractéristique
 Point/intervalle de fusion : < 0 °C
 Point/intervalle d'ébullition : > 200 °C

BREAK-THRU® S 240

Version 4.3 / CH

Date de révision: 09.06.2021

spécification: 135237

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

30.01.2007

Date d'impression: 10.06.2021

| | | |
|---|---|---|
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | non-déterminé(e) |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | non-déterminé(e) |
| Point d'éclair | : | 102 °C Méthode: DIN 51758 |
| Température d'auto-inflammabilité | : | non déterminé |
| pH | : | 6 - 8 (25 °C) Concentration: 40 g/l (en solution aqueuse) |
| Viscosité Viscosité, dynamique | : | env. 40 - 90 mPa.s (25 °C) Méthode: DIN 53019 |
| Solubilité(s) Hydrosolubilité | : | soluble |
| Densité | : | 1,01 gcm ³ (20 °C) |

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : inutile

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la section 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse n'est connue lors de l'utilisation correcte du produit.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : gel.
Protéger de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

BREAK-THRU® S 240

Version 4.3 / CH

Date de révision: 09.06.2021

spécification: 135237

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

30.01.2007

Date d'impression: 10.06.2021

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
voir section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Nocif par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Nocif par contact cutané.

Composants:

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, mono[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl] ether:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (rat): 3200 mg/kg
Remarques: documentation

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (rat): 1,08 mg/l
Remarques: documentation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1550 mg/kg
Remarques: documentation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, mono[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl] ether:

Résultat : Pas irritant.
Remarques : documentation

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Evaluation : Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, mono[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl] ether:

Espèce : Lapin
Evaluation : Provoque une sévère irritation des yeux.
Remarques : documentation

BREAK-THRU® S 240

Version 4.3 / CH

Date de révision: 09.06.2021

spécification: 135237

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

30.01.2007

Date d'impression: 10.06.2021

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, mono[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl] ether:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : pas sensibilisant
Remarques : documentation

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, mono[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl] ether:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Remarques: Bibliographie, IUCLID

Cancérogénicité

Composants:

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, mono[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl] ether:

Cancérogénicité - Evaluation : donnée non disponible
Remarques: Bibliographie, IUCLID

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, mono[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl] ether:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : donnée non disponible
Remarques: Bibliographie, IUCLID

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, mono[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl] ether:

Remarques : donnée non disponible

BREAK-THRU® S 240

Version 4.3 / CH

Date de révision: 09.06.2021

spécification: 135237

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

30.01.2007

Date d'impression: 10.06.2021

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, mono[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl] ether:

Remarques : donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, mono[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl] ether:

Espèce : Rat
NOAEL : 200 mg/kg
Remarques : documentation

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : D'autres données toxicologiques n'existent pas.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, mono[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl] ether:

Toxicité pour les poissons : (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: documentation

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: documentation

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: donnée non disponible

BREAK-THRU® S 240

Version 4.3 / CH

Date de révision: 09.06.2021

spécification: 135237

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

30.01.2007

Date d'impression: 10.06.2021

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, mono[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl] ether:

Biodégradabilité : Remarques: donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, mono[3-[1,3,3,3-tetramethyl-1-[(trimethylsilyl)oxy]disiloxanyl]propyl] ether:

Bioaccumulation : Remarques: donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Eviter le dégagement accidentel dans l'environnement. D'autres données écotoxicologiques n'existent pas.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Doit être dirigé vers une installation d'évacuation appropriée sous respect des prescriptions relatives aux déchets.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne peuvent pas être réutilisés après un nettoyage adéquat, doivent être recyclés ou éliminés conformément aux réglementations fédérales, nationales ou locales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

BREAK-THRU® S 240

Version 4.3 / CH
Date de révision: 09.06.2021

spécification: 135237
N° du matériau:

Date de la première version publiée:
30.01.2007
Date d'impression: 10.06.2021

ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(polyether siloxane)
RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(polyether siloxane)
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(polyether siloxane)
IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(polyether siloxane)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
RID
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III

BREAK-THRU® S 240

Version 4.3 / CH

Date de révision: 09.06.2021

spécification: 135237

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

30.01.2007

Date d'impression: 10.06.2021

Étiquettes : Miscellaneous
Remarques : ERG-Code 9L

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Instruction d' emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Remarques : ERG-Code 9L

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composés organiques volatils : Contenu en composés organiques volatils (COV): 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une appréciation de la sécurité de la substance n'est pas nécessaire pour ce produit.

BREAK-THRU® S 240

Version 4.3 / CH

spécification: 135237

Date de la première version publiée:

Date de révision: 09.06.2021

N° du matériau:

30.01.2007

Date d'impression: 10.06.2021

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- H312 : Nocif par contact cutané.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 : Nocif par inhalation.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Irrit. : Irritation oculaire

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

BREAK-THRU® S 240

Version 4.3 / CH

Date de révision: 09.06.2021

spécification: 135237

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

30.01.2007

Date d'impression: 10.06.2021

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR